

Ste-Hélène de Chester décembre 2009

Fracine Leduc

Citoyenne de Ste-Hélène de Chester

Je m'intéresse à ce projet parce que le village voisin projette l'implantation d'éoliennes près de chez moi.

Ce projet me préoccupe pour les raisons suivantes:

- La non consultation des citoyens résidents;
- L'impacte visuel qui affectera la valeur des propriétés et l'attrait pour les gens de l'extérieur à venir s'établir en campagne;
- L'impacte sur la faune ex: mortalité chez les chauves-souris;
- L'impacte sur la qualité de vie des citoyens ex: ultra son, effet stroboscopique; brouillages des ondes. Les sons émis par une éolienne; sont sources de nuisance et d'insatisfaction et peuvent provoquer des interférences avec des activités à proximité. Tensions parasites
- Les infrasons; Ce sont des bruits inaudibles par les êtres humains, de longueur d'onde inférieure à 20Hz, qui peuvent provoquer des vibrations. Ils sont différemment perçus suivant les individus. Leur caractère cyclique et répétitif provoque un effet négatif sur la santé. À cause de ce phénomène, la norme de distance des éoliennes aux maisons à respecter serait certainement à surévaluer (de 1 km à 5 km suivant les études...). En vertu du principe de précaution³, il serait temps de rendre plus sévère la distance à respecter entre les habitations et les éoliennes, jusqu'à ce que les scientifiques se décident sur le point. Par conséquent, nous proposons de faire passer l'éloignement des habitations par rapport aux éoliennes dans le R.C.I. à plus de 800 m. La municipalité en a-t-elle tenu compte?
- L'interférence possible avec Internet;
- Terres agricoles. L'impact majeur sur nos territoires agricoles se caractérise par une diminution de la superficie cultivable et un morcellement du territoire si les éoliennes ne sont pas regroupées dans une même zone de terrain.
- Déboisement. Notre municipalité n'a jamais pensé à optimiser la quantité de bois coupée afin de ne pas surcharger davantage le marché, déjà en crise. Les élus ont-ils trouvé un débouché et tenté de valoriser le bois issu des coupes. Le ministère de la faune a-t-il effectué une large étude d'impact sur les effets cumulatifs des coupes à bois nécessaires pour les différents parcs éoliens s'implantant dans la MRC de l'Érable?
- Le déboisement provoque aussi une perte d'habitat pour les grands gibiers (Orignal, cervidés). Cette source de revenu importante dans la région, qui en tient compte?
- La pollution individuelle et la dépollution publique. **Le problème crucial du recyclage concerne les pales.** Aujourd'hui, elles sont composées de fibre de verre qu'il est impossible de recycler et la meilleure méthode consiste à l'incinérer. Cette solution n'est durable, surtout si l'on considère l'énorme quantité de rebus (3000 MW avec des éoliennes de 1.5 MW = 6000 pales)
- La confrontation et division sociale;
- L'augmentation des tarifs d'électricité pour payer la vente à perte de l'électricité éolienne;
- L'état des routes après le projet et le fait que le promoteur n'a pas d'entente signée avec la municipalité de Kinnear's Mills et St-Ferdinand pour les remettre dans leur état d'origine.
- Le plan de mesures d'urgence. Il faut définir un partage des responsabilités et des coûts équitables entre les deux parties. On parle ici de sécurité civile: comme la protection contre les incendies, le déversement d'huile intempestif, la projection d'une pale ou une chute brutale du givre accumulé le long des pales.

→ Les fonds investis dans le plan de maintenance ne doivent donc pas être sous-estimés. Pour nous donner un ordre d'idée, une gear box coûte de nos jours 300 000\$ à remplacer et nécessite l'arrêt complet de la machine pendant une semaine minimum (il faut une grue de 400 Tonnes pour pouvoir la remplacer dans la nacelle). De l'argent doit être investi dans un fond de maintenance, qui serait alimenté sur une base régulière dès le commencement du projet. Cet argent devrait être laissé pour le reprenneur d'un parc en cas de vente de la part du promoteur. On remarque aussi, la nécessité d'avoir en tout temps une grue lourde de 400 Tonnes disponible sur le site afin de pouvoir rapidement procéder au

12 remplacements de matériel. Cela prend à peu près une semaine pour remplacer la Gear Box de la machine, et ses coûts de location sont extrêmement chers (10 000 \$ la journée)

→ Étant donné que l'éolien est relativement nouveau, il y a peu d'études menées par la santé publique et le Ministère de l'environnement (celui-ci nous a d'ailleurs mentionné pendant le BAPE et à la stupéfaction de tous que le Ministère avait confiance dans l'étude d'impact payé par le promoteur). Cela n'est vraiment pas rassurant. J'ai vite constaté que c'était une étude d'impact promotionnelle et favorable au projet. Je ne peux lui accorder de crédibilité, c'est même rire de nous, les témoins de ce vol de notre dernière richesse naturelles. Mais il y en a des études objectives au Québec (UQR Rimouski,) et en Europe.

→ Ce projet influencera ma qualité de vie parce qu'il va à l'encontre des raisons fondamentales pour lesquels je demeure en campagne:

→ Qualité de vie; tranquillité; la perte d'activité dans la proximité proche du parc éolien et la mise en valeur plus délicate de notre territoire. Dans mon cas c'est subir la **dévaluation de mon terrain résidentiel** en bordure du parc éolien.

→ Le sentiment d'être maître chez moi, vient de disparaître

→ La paix, la sérénité et l'équilibre avec la nature.

→ Je n'ai aucun problème avec l'éolien et en tant que tel, mais ce projet est selon moi totalement inacceptable en milieu habité tel que recommandé par le BAPE en 1997 pour le projet éolien le *Nordais*.

C'est un non sens, d'installer des éoliennes de 460 pieds de haut à St-Ferdinand, un village reconnu comme lieu historique et touristique, village reconnu comme enchanteur par son paysage à vous couper le souffle, en fait, ce sont ces caractéristiques qui attirent le tourisme et les gens à venir s'y établir. La nature a mis des millions d'années à former les paysages de St-Ferdinand et ces montagnes, cette forêt seront dénaturées par la présence de l'infrastructure des éoliennes. Aucune somme d'argent ne pourra les reconstituer telles qu'elles sont aujourd'hui.

Le site de St-Ferdinand est un des plus beau au Québec et le détruire en plantant des éoliennes industrielles est à mes yeux un crime contre la nature, un envahissement imposé et un viol de la qualité de vie des résidents. Le fait de ne pas avoir consulté les gens au début du projet est responsable de la division sociale qui a présentement des conséquences très graves sur l'ambiance communautaire. Ces conséquences sont incalculables et les gens, les élus et les organismes non élus, qui appuient ce projet ont permis, sans peut-être s'en rendre compte, au promoteur de prétendre qu'il avait l'acceptabilité social de St-Ferdinand.

Si le maire avait consulté les citoyens avant de signer discrètement le projet, l'ambiance communautaire serait bien différente. Dans notre société moderne, tous ont droit de s'exprimer et ne devrait pas avoir peur de représailles, ce qui n'est pas le cas dans les communautés de St-Ferdinand où la division sociale fait ses ravages et où cette règle ne s'applique plus. Que ces deux projets d'éoliennes se concrétisent ou non, la division sociale a ouvert des plaies qui prendront plusieurs années à se refermer. Les élus qui ont choisi

d'imposer les éoliennes semblent avoir oublié qu'ils ont été élus pour représenter tout les citoyens et non pas seulement les propriétaires signataires des contrats d'option. Les gens de St-Ferdinand font face aux trois choses les plus puissantes au monde: la cupidité, le pouvoir et l'argent. L'énergie verte de l'éolienne ne répond pas à une réelle demande du marché, elle est un prétexte pour l'enrichissement privée subventionné par les consommateurs. Si le compte d'électricité des Québécois augmente, ce n'est pas parce qu'il fait plus froid que l'année précédente. 92% du territoire du Québec est non habité, pourquoi tant d'insistance à vouloir s'approprier des terres agricoles privées en milieu habité ?

En 2008, la municipalité d'Irlande s'est vue refusée la construction d'un bâtiment en milieu agricole parce qu'il modifierait l'homogénéité du territoire agricole et l'exploitation agricole. Par contre, 78 éoliennes de 460 pieds érigées sur les terres agricoles privées nécessitant 28.8 km de nouveaux chemins, une superficie de déboisement de 166 terrains de football, les chemins existants élargis sur une distance de 19.5 km et la construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité sur une distance de 95 km: ça, ça ne semble pas avoir aucun impact sur l'homogénéité du territoire ? Où est la logique ? Quand la demande vient du gouvernement c'est différent. Les règlements de zonage deviennent soudainement plus souples. Et si la PTAQ refuse, alors Hydro Québec et le PP ne parlent plus de droits superficiaires mais de servitudes et la PTAQ est obligée d'accepter.

Un enfant aurait pu filmer avec un caméscope un parc éolien, nous montrer les chemins d'accès, les paysages, la base de l'éolienne, le corps, les pales en mouvement et nous faire entendre le bruit.

Ironiquement, SNC Lavalin ne semblait pas avoir l'expertise et le budget pour le faire. Ce simple exercice aurait permis à tous de saisir dans quoi ils s'embarquaient. Le promoteur et le maire de St-Ferdinand n'ont pas compris que la transparence et la consultation des citoyens n'aurait pas donné naissance à la méfiance, aux doutes, aux questionnements, mais aurait contribué à la transparence, afin que nos villages évitent le piège de tous les promoteurs privés avisés, commencer par convaincre les élus.

Ces autorités manipulées sont responsables de la division sociale et doivent maintenant en assumer les conséquences. Ce projet nous montre la vraie nature des hommes, leur vrai visage. Il n'y aurait pas d'éoliennes en milieu habité sans le chèque, mais lorsque le promoteur brandi les chèques variables selon le vent et subventionnés par les clients d'Hydro-Québec, là soudainement, certaines personnes ont vraiment le goût de sauver la planète. Le promoteur privé vieux de son expérience européenne est certain que le dicton « diviser pour régner » s'applique.

Comment peut-on faire confiance à un promoteur qui se paye une étude d'impact pour nous dire « faites nous confiance, tout va être correct, on s'occupe de tout ».

Ça ressemble à une vieille blague d'Yvon Deschamps « l'institution financière dit un veut votre bien... Deschamps répond « Y vont l'avoir »

Je suis tombée sur un site sur *Youtube*. Le titre: « *Wind turbine shadow flicker and noise: Byron Wisconsin* ». En l'espace de 2 min, j'ai compris ce que je n'avais pas saisi pendant les 3 jours du BAPE: la réalité et la vérité.

Une victime d'un parc éolien a filmé les effets stroboscopiques sur son terrain et dans sa maison. A rendre fou !! Il nous fait entendre le bruit qui est identique à celui d'un gros porteur qui survole le ciel en attente pour l'atterrissage. Si vous ne me croyez pas, allez le constater par vous-même. J'ai compris pourquoi le promoteur, avec son écran géant, ne voulait pas nous montrer ces images gênantes et compromettantes. Le 6 juin 2009, René Vézina du journal *Les Affaires* résume très bien la situation: « Les illusions de la couteuse patente

éolienne.... Nous sommes entrain de nous faire arnaquer au nom d'une cause apparemment noble»

J'ajouterais que plus le chèque est gros, plus la cause est noble. Parlez-en aux gens de Matane, St-Ulric, Merdochville,

L'éolien industriel n'a, au Québec, d'intérêt ni économique, ni énergétique, ni écologique, pas davantage social.

C'est pourquoi, compte tenu de ses multiples nuisances, nous nous opposons à tout éolien industriel, dont la seule raison d'être est l'enrichissement garanti des promoteurs, aux dépens des consommateurs et des contribuables québécois et au détriment des économies d'énergie, de la recherche et du développement des autres énergies renouvelables ».

Françoise Leclerc et Mike Ferguson

